

### Conditions Générales d'utilisation :

1. L'association Info Droit Service (Association loi 1901 - N° préfecture :W595008871 16 rue Faidherbe - 59110 La Madeleine) mets à la disposition des internautes un site sur lequel toute personne peut, gratuitement, poser une question d'ordre juridique et social par jour.
2. L'association, au-travers de juristes expérimentés dans le domaine de l'accès au droit, répond à ces questions dans la limite de ses possibilités et ne peut garantir le délai de réponse.
3. Les personnes qui souhaitent une réponse dans un délai précis doivent participer au financement du service dans les conditions suivantes :

réponse dans un délai maximal de 9 jours :	1,80 euros
réponse dans un délai maximal de 3 jours :	7,00 euros
réponse dans un délai maximal de 24 heures :	12,00 euros.
4. Le versement de ces participations se fait exclusivement à partir du site en cliquant sur l'onglet correspondant. Le paiement se fait au-travers d'Allopass par facturation sur la facture internet ou téléphonique de l'utilisateur
5. Dès que l'association répond à une question, un mail est adressé à l'auteur de la question l'invitant à se rendre sur le site pour consulter la réponse. Compte tenu des erreurs commises dans certains cas par les usagers en inscrivant leur adresse mail, ainsi que les éventuelles non réceptions liées à des services anti-spam ou des boîtes mails pleines, l'internaute qui n'a pas reçu de mail annonçant la présence d'une réponse sur le site doit faire parvenir un mail à l'association ([infodroitsservice@free.fr](mailto:infodroitsservice@free.fr)) pour la prévenir de cette absence de réponse dans le délai requis.
6. Toute personne qui le souhaite peut devenir adhérente de l'association moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 29 euros. En contre-partie de cette adhésion les adhérents peuvent librement poser toutes leurs questions d'ordre juridique et social par mail à l'association avec réponse garantie dans les 48 heures. Ils peuvent également poser toutes les questions qu'ils souhaitent directement sur le site sans limitation de nombre.
7. L'adhésion suppose de s'inscrire sur le site en cliquant sur l'onglet « adhérer à l'association » et en mentionnant son adresse mail et son nom d'utilisateur. La pré-adhésion ne devient adhésion effective qu'à la réception par l'association du chèque représentant le paiement de la cotisation avec la mention de l'adresse mail de l'adhérent au dos du chèque.
8. Toute personne qui le souhaite peut aider l'association en écrivant un témoignage qui sera visible par les usagers du site au moment où ils consultent leur réponse. Pour ce faire il faut cliquer sur l'onglet « écrire un témoignage » et suivre les instructions. L'écriture d'un témoignage coûte 1,80 euros à l'utilisateur somme débitée sur sa facture internet ou téléphonique